

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 7 Avril 2011

L'an deux mil onze, le sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire, Madame Frédérique BLEICHER, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Monsieur Pierre LE ROUX, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN, Monsieur Alain DESPLANQUES, Maires Adjoints, Madame Jocelyne LAMBARD, Madame Gisèle LECLERC, Monsieur Jean LETELLIER, Conseillers Délégués, Monsieur Renaud BLONDET, Mademoiselle Régine LESAGE, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Madame Catherine TOLLEMER, Monsieur Thierry MENDES, Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER, Madame Véronique AUVRAY, Monsieur Michel OESTEREICH .

Absents excusés :

Monsieur Pierre CANDONI,

Monsieur Le Maire ouvre la séance à : 20h05

Madame Jocelyne LAMBARD est désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Comptes Administratifs 2010

Monsieur Le Maire précise qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal consacrée au vote des budgets primitifs aura lieu le Lundi 18 Avril 2011 à 20h00.

Il s'agit ce soir, d'approuver les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2010.

Le Conseil Municipal doit approuver l'ensemble des comptes administratifs de la Commune, du Service des Eaux, de l'Assainissement, du Port et des Pompes Funèbres qui sont les comptes qui sont « gérés » par Monsieur Le Maire et les comptes de Gestion, qui sont les comptes de la Trésorerie et qui doivent être identiques.

Ils se résument ainsi, après les explications diverses qui sont données par Monsieur DESPLANQUES et Monsieur Le Maire pour la Commune, Monsieur LE ROUX et Monsieur Le Maire pour le Port, Monsieur DELAMONTAGNE et Monsieur Le Maire pour l'eau et l'assainissement :

1A - Budget communal

Section de fonctionnement :

Dépenses =	4 638 687.75	
Recettes =	4 057 510.63, soit un déficit de	(-) 581 177.22€
Résultat 2009 - Excédent de		1 093 097.85€
soit un excédent de clôture de		511 920.63€

Section d'investissement :

Dépenses =	1 670 109. 60	
Recettes =	3 485 233.90, soit un excédent de	1 815 124.30€
Résultat 2009 – Déficit de		882 180.10€
Soit un excédent de clôture de		932 944.20€

Somme à laquelle il convient d'ajouter les restes à réaliser :

Dépenses : 2 114 455.14

Recettes : 1 249 983.85, soit un besoin de financement de

(-) 864 471.29€

Financé par l'excédent de

932 944.20€

Le résultat global, y compris le financement des restes à réaliser est donc un excédent d'investissement de **68 472.91€** et un excédent de fonctionnement de **511 920.63€**.

La remarque importante qui est faite sur ce budget est l'inscription en 2010 des écritures comptables obligatoires en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, relatives aux sommes reçues suite au rachat du bail emphytéotique de la Plaine Normande à hauteur de 1 800 000€.

Il est notamment rappelé qu'une partie de cette sommes (878 472€ ont été inscrits en recettes en 2009 et 900 000€ en 2010), cependant en 2009, les écritures comptables correspondantes n'ont pas été réalisées et elles ont été régularisées en 2010, ce qui explique le déficit de fonctionnement présenté. Pour expliquer la relative importance de cette somme, Monsieur Le Maire rappelle la notion de bail emphytéotique, bail à long terme qui permet au bailleur, à l'issue du bail, de recevoir en pleine propriété le bâti construit pendant la durée du Bail.

Le Compte administratif de la commune se présente ainsi par chapitre :

Section de Fonctionnement COMMUNE

DEPENSES		
Chapitres	Budgétisé	Réalisé
011 Charges à caractère général	1 139 950.00	1 059 374.55
012 Charges de personnel	1 420 916.00	1 418 228.71
65 - Autres charges de gestion courante	243 500.00	236 190.04
66 Charges financières	142 900.00	112 927.93
67 Charges exceptionnelles	13 000.00	11 966.62
042 Opérations d'ordre entre section	0.00	1 800 000.00
023, Virement à la section d'investissement	1 247 135.85	0.00
TOTAL	4 207 401.85	4 638 687.85
RECETTES		
002, Excédent antérieur reporté	1 093 097.85	0.00
013, Aténuation de charges	40 000.00	36 561.15
70 Produits des services	68 800.00	164 073.81
73, Impôts et Taxes	1 462 112.00	1 470 869.03
74, Dotations et participations	1 176 392.00	1 242 933.84
75, Autres produits de gestion courante	330 000.00	209 645.42
76, Produits financiers	0.00	12.39
77 produits exceptionnels	37 000.00	933 414.99
TOTAL	4 207 401.85	4 057 510.63

Section d'investissement Commune

DEPENSES		
Chapitres	Budgétisé	Réalisé
001, Solde exécution investissement reporté	882 180.10	0.00
16, Remboursement d'emprunts	338 545.50	335 583.59
20, Immobilisations incorporelles	73 900.00	0.00

204, Subventions d'équipement versées	0.00	31 180.54
21, Immobilisations corporelles	1 548 472.00	186 754.39
23 Immobilisations en cours	2 967 004.73	1 116 591.08
TOTAL	5 810 102.33	1 670 109.60
RECETTES		
021, Virement de la section de fonctionnement	1 247 135.85	0.00
024, Produits des cessions	900 000.00	0.00
040, Opérations d'ordre en section	0.00	1 800 000.00
10, Dotations Fonds divers réserves	786 710.65	790 008.66
13, Subventions d'investissement	880 728.63	422 225.24
16, Emprunt et dettes assimilées	1 973 044.78	473 000.00
23, Immobilisations en cours	22 482.42	0.00
TOTAL	5 810 102.33	3 485 233.90

1 B - Budget Portuaire :

Section de Fonctionnement :

Dépenses =	689 849.26	
Recettes =	711 641.81, soit un excédent de	21 792.55€
Résultats 2009 : Excédent de		74 897.08€
Soit un excédent de clôture de		96 689.63€

Section d'investissement :

Dépenses =	167 053.04	
Recettes =	272 287.02, soit un excédent de	105 233.98€
Résultats 2009 : Déficit de		128 872.33€

Soit un besoin de financement de (-) 23 638.35€

Somme à laquelle il convient d'ajouter les restes à réaliser :

Dépenses : 80 000.00

Recettes : 29 856.15, soit un besoin de financement de (-) 50 143.85€

Soit un déficit de clôture de (-) **73 782.20€ , financé par**

l'excédent de fonctionnement

Le résultat global, y compris le financement des restes à réaliser est donc un besoin de financement de 73 782.20€, financé par l'excédent de fonctionnement de 96 689.63€, le résultat définitif en fonctionnement est un excédent 22 907.43€

Remarques sur ce budget :

La gestion portuaire est saine. Pour preuve : les recettes de fonctionnement sont en augmentation. En ce qui concerne les investissements prévus, le Centre logistique de Débarque, la station de carburant, le port à sec... ils ne seront réalisés qu'en 2011. D'une façon générale, Monsieur Le Maire observe que cette saine gestion et ces résultats satisfaisants demeurent fragiles dans la mesure principalement où le port de plaisance n'a pas la taille critique qui donnerait un peu d'aisance. L'extension portuaire s'analyse donc comme une nécessité absolue si l'on veut maintenir l'équilibre économique et financier de cet outil essentiel.

Budget du Port

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général	340 400.00	313 677.77
012- Charges de personnel	205 334.00	195 719.33
65- Autres charges de gestion courante	4 000.00	759.17
66- Charges Financières	19 200.00	19 148.23
67- Charges exceptionnelles	1 500.00	0.00
042- Opérations d'ordre entre section	160 544.76	160 544.76
023 - Virement de la section d'investissement	10 273.38	
TOTAL	741 252.14	689 849.26
RECETTES		
002- Excédent antérieur reporté fonctionnement	74 897.08	
013- Atténuation de charges	2 500.00	4 390.35
70 - Vente de produits, prestations services..	581 000.00	589 252.64
74 - Subventions d'exploitation	0.00	50 000.00
75 - Autres produits gestion courante	8 000.00	17 143.76
77 - Produits exceptionnels	24 000.00	
042 - Opérations d'ordre entre section	50 855.06	50 855.06
TOTAL	741 252.14	711 641.81

DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
001- Solde d'exécution d'invest. Reporté	128 872.33	
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 264.00	62 263.98
20 - Immobilisations incorporelles	21 400.00	
21- Immobilisations corporelles	39 726.08	10 865.30
23- Immobilisations en cours	351 568.70	43 068.70
040 - Opérations d'ordre entre section	50 855.06	50 855.06
TOTAL	654 686.17	167 053.04
RECETTES		
10- Dotations Fonds divers et Réserves	68 098.41	68 098.41
13- Subventions d'investissement	73 500.00	43 643.85
16- Emprunts et dettes assimilées	342 269.62	
040- Opérations d'ordre entre section	160 544.76	160 544.76
021 - Virement de la section de Fonctionnement	10 273.38	
TOTAL	654 686.17	272 287.02

1 C - Budget du Service des Eaux :

Section de Fonctionnement :

Dépenses =	583 032.20€	
Recettes =	615 077.67€, soit un excédent de	32 045.47€
Résultats 2009 : Excédent de		83 563.73€
Soit un excédent de clôture		115 609.20€

Section d'investissement :

Dépenses =	272 637.79€	
Recettes =	134 778.32€, soit un déficit de	(-) 137 859.47€
Somme à laquelle il convient d'ajouter les restes à réaliser (en seules dépenses, car l'emprunt ne sera réalisé qu'en 2012)		
Dépenses =		(-) 83 063.10€
Soit un besoin de financement de clôture de		
dont une partie sera financée par l'excédent de fonctionnement		
à hauteur de 115 609.20€,		

Le besoin de financement restant, soit **22 177.30€**, sera repris sur la balance générale des comptes en dépenses d'investissement.

Remarques sur ce budget :

Ce budget est un budget difficile car il est important de prévoir simultanément les travaux sur les réseaux d'alimentation en eau potable et ceux sur le réseau d'assainissement. Cependant, les travaux AEP sont entièrement à la charge du service et aucune subvention d'équipement n'est accordée. La section de fonctionnement, bien gérée par le service, présente un excédent de 32 045.47€, alors que la section d'investissement présente un déficit de 137 859.47€, expliqué en grande partie par la non réalisation, volontaire en 2010 de l'emprunt prévu qui sera matérialisé en 2011.

Service des Eaux		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général	256 701.37	256 352.27
012- Charges de personnel	164 699.00	159 620.38
65- Autres charges de gestion courante	16 430.00	16 247.32
66- Charges Financières	15 389.61	15 189.61
67- Charges exceptionnelles	900.00	844.30
042- Opérations d'ordre entre section	134 778.32	134 778.32
023 - Virement de la section d'investissement	100 834.26	
TOTAL	689 732.56	583 032.20
RECETTES		
002- Excédent antérieur reporté fonctionnement	83 563.73	
013- Atténuation de charges		76 660.57
70 - Vente de produits, prestations services..	438 559.50	372 066.60
75 - Autres produits gestion courante	4 500.00	3 018.21
77 - Produits exceptionnels		222.96
042 - Opérations d'ordre entre section	163 109.33	163 109.33
TOTAL	689 732.56	615 077.67

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 581.56	33 581.56
21- Immobilisations corporelles	20 000.00	4 775.36
23- Immobilisations en cours	412 065.28	71 171.54
040 - Opérations d'ordre entre section	163 109.33	163 109.33

TOTAL	628 756.17	272 637.79
RECETTES		
001. Solde d'exécution d'invest. Reporté	83 136.07	
13- Subventions d'investissement	37 900.00	
16- Emprunts et dettes assimilées	272 107.52	
040- Opérations d'ordre entre section	134 778.32	134 778.32
021 - Virement de la section de Fonctionnement	100 834.26	
TOTAL	628 756.17	134 778.32

1 –D Budget du Service de l'Assainissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses =	458 917.71€	
Recettes =	538 125.64€, soit un excédent de	79 207.93€
Résultats 2009 : Excédent de		556 962.22€
Soit un excédent de clôture de		636 170.15€

Section d'Investissement :

Dépenses =	165 632.65€	
Recettes =	130 072.05€, soit un déficit de	(-) 35 560.60€
Résultats 2009, excédent de		602 536.39€
Soit un excédent de clôture de		566 975.79€
Somme à laquelle il convient d'ajouter les restes à réaliser		
Dépenses	633 702.43	
Recettes	87 600.00,	
Soit un besoin de financement de		(-) 546 102.43€
Soit un excédent global de		20 873.63€

Le résultat final, y compris le financement des restes à réaliser est un excédent de la section de fonctionnement de **20 873.63€** et un excédent de la section de fonctionnement de **636 170.15€**

Ce budget ne pose pas de problème particulier. On peut remarquer, comme pour le service de l'eau, que peu de travaux ont été réglés à la date de clôture des comptes.
Les travaux concernant le secteur de la plage devraient être terminés en 2011 et les factures réglées sur cet exercice.

Service de l'Assainissement		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
		287
011 - Charges à caractère général	870 900.00	316.56
012- Charges de personnel	58 273.26	58 273.26
65- Autres charges de gestion courante	40 358.24	429.94
66- Charges Financières		
67- Charges exceptionnelles	10 100.00	1 105.03
		111
042- Opérations d'ordre entre section	112 010.97	792.92
023 - Virement de la section d'investissement	14 590.75	
	1 106	458
TOTAL	233.22	917.71

RECETTES		
002- Excédent antérieur reporté fonctionnement	556 962.22	
		507
70 - Vente de produits, prestations services..	488 000.00	623.73
75 - Autres produits gestion courante	32 035.00	765.91
77 - Produits exceptionnels		500.00
042 - Opérations d'ordre entre section	29 236.00	29 236.00
TOTAL	1 106 233.22	538 125.64

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgétisé	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 391.95	17 391.95
21- Immobilisations corporelles	0.00	12 789.28
23- Immobilisations en cours	905 951.60	95 436.29
040 - Opérations d'ordre entre section	29 236.00	29 236.00
041- Opérations patrimoniales	25 779.13	10 779.13
TOTAL	978 358.68	165 632.65
RECETTES		
001. Solde d'exécution d'invest. Reporté	602 536.39	
13- Subventions d'investissement	238 441.44	7 500.00
16- Emprunts et dettes assimilées		
		111
040- Opérations d'ordre entre section	112 010.97	792.92
041- Opérations patrimoniales	10 779.13	10 779.13
021 - Virement de la section de Fonctionnement	14 590.75	
TOTAL	978 358.68	130 072.05

1 –E Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres :

Seule section de Fonctionnement

Dépenses =	972.88	
Recettes =	930.83, soit un déficit de	42.05€
Résultat 2009, excédent de		972.88€
Résultat de clôture, excédent de		930.83€

En conclusion de l'examen de ces différents comptes, Monsieur Le Maire souligne l'efficacité et la prudence avec lesquelles ils ont été gérés. Il remercie l'ensemble des intervenants, personnel administratif et élus, qui ont fait preuve d'un grand sens de leur responsabilité dans la gestion des finances communales, cela dans un contexte économique particulièrement tendu.

Il observe que les résultats très honorables qui sont présentés ce soir ont été obtenus sans augmentation de la part communale des impôts locaux, (outre que, strictement, l'augmentation du coût de la vie). Il souligne enfin que cette gestion prudente n'a pas empêché la commune de réaliser ou de mettre en œuvre nombre de projets et que cette politique sera poursuivie.

Monsieur Le Maire quitte alors la séance et, sous la Présidence de Monsieur Jean LETELLIER, les comptes présentés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire revient en séance.

2 - Tarifs 2010 pour les marchés forains :

Après une réunion avec Madame BLEICHER, les Garde Champêtre, le placier et les responsables des Syndicats des commerçants non sédentaires, un accord a été conclu pour une facturation de l'eau et de l'électricité aux commerçants concernés à hauteur, par marché, de 0.50 cts pour l'eau et 0.50cts pour l'électricité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la mise en place de ces tarifs à compter du 1^{er} Mai 2011.

3 : Désignation d'un expert par le Tribunal Administratif pour évaluer l'état de la Digue DROUET :

Il est rappelé les différents litiges qui opposent la Commune aux Consorts DROUET et l'inquiétude de Monsieur Le Maire sur l'état de la Digue qui s'est déjà fissurée deux fois lors des tempêtes de mars 2006 et mars 2008, provoquant des inondations sur les secteurs riverains. Monsieur Le Maire souhaite « sortir » de cette situation d'inquiétude permanente lors des grandes marées. Il rappelle qu'à chaque grande marée, les services sont mobilisés et prêts à intervenir en cas de problèmes. Cette situation ne peut durer.

Concernant cette digue privée et afin d'obtenir précisément un rapport sur son état, Monsieur Le Maire propose de solliciter, par l'intermédiaire de Maître SAVEREUX, le Tribunal Administratif de Caen afin qu'il désigne officiellement et contradictoirement, un expert qui sera chargé d'évaluer l'état de la Digue. Accord à l'unanimité.

Monsieur Le Maire souligne que ce qui lui importe, c'est la sécurité des habitants. Ce rapport permettra de sortir des suppositions. Si la digue est en mauvais état, il présentera le rapport au Préfet qui pourrait éventuellement prononcer la caducité de la concession accordée dans les années 1860 et les terrains et la digue reviendront alors dans le domaine de l'Etat, sans plus de formalités.

Monsieur LEBLOND fait remarquer que les propriétaires de la digue semblent avoir récemment procédé à certains travaux à l'intérieur de la digue. Il précise que rien n'a été fait sur la maçonnerie extérieure. Il indique aussi qu'il est inquiet du déplacement du lit du Fleuve vers la Digue, ce que Monsieur LOUIS DIT GUERIN confirme. Il rappelle d'ailleurs que sous un des mandats de Monsieur LETERRIER, des travaux avaient déjà été entrepris pour rétablir le lit du Fleuve. Ces mouvements sont dus à l'ensablement du havre.

4- Tarifs de location du studio de la Salle du Parc :

Ce studio meublé peut être ponctuellement occupé par les artistes exposant à la Salle du parc. En séance du 18 Septembre 2007, le Conseil avait décidé de fixer un montant de loyer à 80€ la semaine toutes charges comprises pour une location précaire et ponctuelle de ce studio.

Il est proposé pour les artistes qui peuvent occuper ce logement et qui assurent ainsi le gardiennage de leurs œuvres, un tarif de location réduit à 50€ la semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, précise cependant qu'elle sera applicable à partir de la saison 2012.

5 - Avenant et convention avec la SAUR pour la facturation Assainissement :

Le 24 Novembre 2008, le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention avec la SAUR afin que la Commune puisse assurer la facturation et le recouvrement de la redevance Assainissement, lors de l'établissement des factures d'eau. Cette convention arrivait à échéance le 30 Juin 2010.

Il est donc proposé à la fois un avenant à cette convention pour la période du 1^{er} Juillet 2010 jusqu'au 30 Avril 2011, et une convention du 1^{er} Mai 2011 au 31 Décembre 2020, couvrant la période du contrat entre le Syndicat d'assainissement et la SAUR, délégataire de service public retenu pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration.

La rémunération proposée est la suivante :

Avant le 1^{er} Juillet 2011 : 1€ par facture établie

Après le 1^{er} Juillet 2011 : 1€50 par facture.

Toutes explications entendues, Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

6 - Cotisation 2011 – FAJ– Fonds d'Aide aux Jeunes:

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la contribution de la Commune au F.A.J.. (Fonds d'aide aux Jeunes), à hauteur de 0.23€ par habitant, soit 551.54€

Le Fonds d'aide aux Jeunes en difficulté est un dispositif piloté par le Conseil Général qui vise à accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Dans la manche le FAJD s'articule autour de deux types d'aides :

- Les aides financières individuelles liées à la subsistance et à l'insertion,
- Les actions collectives (actions de permis de conduire, tickets de restauration...)

948 demandes d'aides ont été enregistrées en 2010 pour environ 200 000€ d'aides.

Pour le comité local de Cherbourg – Octeville : 567 demandes pour un montant de 98 928.26€

De plus 56 jeunes ont pu participer à une action d'apprentissage du permis de conduire grâce à ce fonds et 266 jeunes ont bénéficié de tickets de restauration dans le cadre de l'action « tickets midi 50 ».

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement de la somme correspondant à la contribution de la Commune au F.A.J.

7 - Avenant au Marché de Dragage du Bassin de plaisance pour le retrait des sédiments :

Afin de clore le dossier de dragage du bassin de plaisance et pour faire suite à la décision du Tribunal, il convient de procéder dans le mois au retrait des sédiments stockés sur la parcelle ZD 72 appartenant aux Consorts DROUET et de le déposer en confortement de la digue.

Il est donc nécessaire d'approuver l'avenant au marché initial conclu en 2007 pour ce coût supplémentaire :

Marché initial :	270 600.00€
Dépenses engagées à ce jour	226 326.00€
Devis pour retrait des sédiments	75 500.00€
TOTAL	301 826.00€ - Montant de l'avenant : 31 226.00€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté. Monsieur Le Maire rappelle que c'est une décision de justice que la Commune applique. Il souligne que l'épandage de sédiments à l'intérieur de la digue n'aura malheureusement, vu l'état calamiteux de celle-ci, aucun effet sur son confortement. Il indique que la Commune ne saurait accepter en l'espèce, la moindre obligation de résultat et la moindre responsabilité ultérieure.

Monsieur Le Maire précise, par exemple, que les consorts DROUET ont été informés de la possibilité de déposer préalablement et à leur frais, un géotextile, pour une protection plus adaptée et plus durable. La commune n'a obtenu aucune réponse.

8 - Autorisation pour le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011 :

Il est nécessaire d'autoriser le règlement de certaines dépenses d'investissement sur le budget de la commune, du service des eaux et du service de l'assainissement avant le vote des budgets primitifs 2011 –

Budget communal : Travaux de voirie et acquisition de matériel

Budget du service des eaux et du service de l'assainissement : Règlement des travaux engagés sur le programme 2010-2011.

Sur le Budget Communal :

Article 2315- 128 :		4 075.00€
<i>Facture MESLIN trottoirs rue du Valnotte de</i>	36 454.50€ -	
<i>Restes à réaliser inscrits :</i>	37 343.11€ -	
<i>déjà réglés sur ce compte :</i>	4 963.61€	

Article 2315-128 :		19 500.78€
<i>Facture MESLIN– première situation Voirie Rue dessus le bourg</i>		

Article 2315-128 :		17 491.50€
<i>Facture MESLIN– deuxième situation Voirie Rue dessus le bourg</i>		

Total 2315 -1 28		41 067.28€
-------------------------	--	-------------------

Article 2156 :		8 129.69€
<i>Facture SOGELEC – Alarme Incendie Centre Accueil</i>		

Article 2184 :		2 271.20€
<i>Acquisition Armoire Coupe Feu – Facture Neveu</i>		

Sur le budget du service des Eaux :

Article 2315-00		14 157.12€
<i>Situation MESLIN - Travaux Rue DELAY -</i>	46 587.77€	
<i>Restes à réaliser inscrits</i>	32 430.65€	

Sur le budget du service de l'Assainissement :

Article 2315-00		32 430.34€
<i>Situation MESLIN - Travaux Rue DELAY</i>		

Accord à l'unanimité.

9 - Modification du temps de travail de l'Adjoint Administratif affectée au service du Port :

Le temps de travail de la Secrétaire du port, à l'origine de 20h00 hebdomadaires est passé à 28h00 depuis le 1^{er} Décembre 2009, en raison notamment du changement de mode de facturation. Il était prévu de la nommer à temps plein ultérieurement.

Vu la charge de travaux et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 Mars 2011, il est proposé le passage au 35h00 à compter du 1^{er} Juin 2011.

Accord à l'unanimité.

10 - Tarif horaire pour la location de salles municipales pour des activités Professionnelles :

Suite à une demande d'un utilisateur des salles municipales, il est proposé l'application d'un tarif horaire à 5€ pour toute utilisation d'une salle municipale à des fins professionnelles, et à condition que l'utilisation en question bénéficie à la collectivité (en matière éducative, culturelle ou autres...)

Accord à l'unanimité.

Mademoiselle LESAGE demande que soient précisées les modalités de gestion de cette décision, elle s'interroge sur la façon dont on pourra veiller à la durée des locations.

11 - Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune – Affaire DROUET :

Il est nécessaire d'autoriser Me SAVEREUX à défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose aux Consorts DROUET qui contestent la procédure de paiement des sommes dues pour les travaux exécutés en urgence lors de la tempête de mars 2008. Accord à l'unanimité

12 - Convention avec la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour le reversement de la taxe de séjour perçue par le service portuaire :

Les statuts de la communauté de communes prévoient « la fixation et le recouvrement de la Taxe de Séjour ». Le Régisseur de Recettes et d'Avances des sommes dues pour le stationnement des bateaux et navires dans le Port des Isles, c'est-à-dire, la Capitainerie encaisse la Taxe de séjour correspondante auprès des usagers du port et en reverse le montant à la Trésorerie.

Il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention acceptant le reversement des sommes perçues au titre de la Taxe de Séjour, par la Trésorerie, à la Communauté de Communes. Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS :

A - Monsieur Le Maire précise que l'inauguration par Monsieur le Préfet de la Manche, du lotissement EDF, des travaux de la falaise, de la salle de sports... est fixée au 27 Mai 2011 à 14h00.

B - Retrait des algues et dépôt en confortement du pied de digue :

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer le marché pour l'évacuation des algues en décomposition dans le chenal d'accès au port avec l'entreprise la mieux disante.

Il est précisé que c'est l'Entreprise BLAISOT qui a obtenu ce marché pour un montant HT de 78 384€, soit 93 747.26€TTC.

Les travaux ont été réalisés dans la semaine 12 lors de la grande marée.

Monsieur Le Maire est très mécontent de l'article paru dans la Manche Libre où il est fait état de dépôt d'hydrocarbures, il précise qu'il a demandé un démenti, et ce dernier ne lui convient pas plus il va donc recontacter ce journal dans la semaine.

Il est vrai que beaucoup de personnes se sont offusquées de ces dépôts. Pourtant, depuis plusieurs années, il en est ainsi et c'est vraiment la solution idéale pour conforter le cordon dunaire de Barneville.

Il est cependant remarqué qu'il n'y a pas eu de communication sur ce point. Il est donc décidé de lancer une feuille d'infos qui sera consacrée à cette opération avec des photos à l'appui, qui pourront prouver le bien fait de cette action.

Il est tout de même noté que la DREAL est très satisfaite de cette opération.

C - DIGUES :

Monsieur Le Maire informe qu'il a participé à plusieurs réunions avec les services de l'Etat (Sous Préfecture et DDTM) concernant le nouveau plan « Digue » avec des zonages où, à moins de 100mètres d'un ouvrage jugé « Digue », plus aucune construction ou autorisation quelconque d'urbanisme n'est autorisée.

Il conteste ces décisions (environ 12 sur la commune depuis la publication du plan, où la motivation de la DDTM n'est pas justifiée clairement). Il rappelle qu'une expertise de la digue sud a été réalisée et que cette expertise démontre qu'elle est en bon état. Il a donc fait valoir ce rapport et une réunion est prévue prochainement.

Madame BLEICHER rappelle qu'un Plan de Prévention des Risques est en cours pour notre commune.

D - ATCM :

Chacun a reçu un courrier de l'ATCM qui s'interroge sur la décision prise en séance du 9 mars sur la voie ferrée et les inquiétudes et les remarques des conseillers municipaux.

Monsieur DESPLANQUES précise que comme tout le monde, l'ATCM a un droit d'expression et Monsieur Le Maire envisage une réunion avec ses membres. Il pense que, pour lever toute équivoque, l'on pourrait diligenter une expertise de la voie.

E - SCOT : A une question de Monsieur LEBLOND, Monsieur Le Maire répond que, selon les dernières informations dont il dispose, le document sera signé dans quelques jours.

La séance est close à 22h45.
Vu, Le Maire, Jean-Luc BOUSSARD,